



Niveau, échelon et salaire d'un technicien qualifié

Par **guets**, le **08/02/2013** à **23:22**

Bonjour, mon entreprise dépend de la convention du commerce de gros brochure n°3044 IDCC 573. Il doivent bientôt nous faire signer des avenants de contrat car je dois passer Technicien qualifié, donc je voulais savoir quel était le niveau et échelon du poste (ayant 3 ans d'expérience) et le salaire qui correspond. Et je voulais savoir si un entretien individuel pour négociation était obligatoire pour l'employeur avant de nous faire toute proposition...
Merci d'avance pour toutes les réponse à venir.